REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20260902-2026_08_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LA VRAIE CROIX

Séance du 02 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le deux septembre, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – S.ROUSSELET – P.BOUVET – M.LEFORT – M.PRIME – S.GRAVIER – C.ROLLAND – G.LE CADRE – S.DEJARDIN – S.DUBOT – S.TACHEAU – P.BONNIN
Convocation : le 25 août 2026
Absents excusés : L.CELLIER pouvoir donné à P.GUIBLIN – S.SOUNDRON pouvoir donné à M.LEFORT – L.HEYMANS pouvoir donné à G.LE CADRE
Absents : -
Secrétaire de séance : S.TACHEAU a été désignée secrétaire de séance.

2026-08-06 : CUTLURE – RÉSEAU DES MEDIATHEQUES – ACTUALISATION DE LA CONVENTION RÉSEAU DES MEDIATHEQUES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un travail a été engagé en 2024 avec les communes et le comité culture de Questembert communauté pour actualiser la convention.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de la nouvelle convention définissant les conditions d'adhésion et de partenariat au réseau des médiathèques du territoire de Questembert Communauté.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la refonte de la convention.

Le conseil municipal, après avoir, décide à l'unanimité, de valider la refonte de ladite convention, telle que présentée annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Pascal GUIBLIN

MAIRIE DE LA VRAIE CROIX * 56250 * MORBIHAN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification du